



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

#### Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**mercredi 10 septembre 2025 à 12:00**

**SIETOM 77 de la région de Tournan-en-Brie**  
45 Route de Fontenay  
77220 TOURNAN-EN-BRIE

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                           |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Accord-cadre                                        |
|    | <b>Nombre de lots</b>               | 3                                                   |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 90 jours                                            |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                |
|   | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 3 ans                                               |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Sans                                                |

## SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4  |
| 1.1 - Objet.....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                            | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4  |
| 1.5 - Nomenclature.....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 5  |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                         | 5  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 5  |
| 2.3 - Variantes .....                                           | 5  |
| 2.4 - Développement durable .....                               | 5  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5  |
| 5.1 - Documents à produire.....                                 | 6  |
| 5.2 - Echantillons .....                                        | 7  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 8  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                           | 8  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                    | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                          | 9  |
| 7.2 - Attribution des accords-cadres .....                      | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 11 |
| 8 - Renseignements complémentaires.....                         | 11 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 11 |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture d'Equipements de Protection Individuelle pour le personnel du SIETOM 77.

Le SIETOM compte 39 communes et a pour compétences :

- la collecte des déchets ménagers en régie pour l'ensemble du territoire à compter du 01/01/26
- le traitement de l'ensemble des tonnages collectés

Pour réaliser ces missions, au 01/01/2026, il s'appuiera sur 80 à 90 agents de collecte, dont des conducteurs et des équipiers de collecte, sur 17 agents de déchetteries et 4 agents de maintenance des bacs et des agents administratifs.

Ces métiers sont des métiers à risques spécifiques qui nécessitent que le SIETOM fournisse au personnel les Equipements de Protection Individuelle adaptés, en quantités suffisantes et nécessaires.

La prestation comprend la fourniture des EPI, leur conditionnement nominatif et leur livraison sur les différents sites.

Le Titulaire est réputé connaître les caractéristiques de son marché. Il ne peut à ce titre se prévaloir des erreurs ou omissions qui peuvent apparaître pour prétendre à une quelconque indemnité et ne pas exécuter sa mission.

Lieu(x) d'exécution :

- 1) Siège du SIETOM- 45 route de Fontenay - 77220 TOURNAN-EN-BRIE
- 2) Dépôt Collecte de Presles - 4 impasse de la Fosse Rouge - 77220 PRESLES-EN-BRIE

D'autres sites pourraient être désignés en cours de marché, sur le territoire du SIETOM, le titulaire devra adapter ses moyens sans que cela ne vienne modifier les conditions d'exécution du marché, ni prétendre à des indemnités.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

| Lot(s) | Désignation           |
|--------|-----------------------|
| 01     | Protection des pieds  |
| 02     | Protection des mains  |
| 03     | Protection de la tête |

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description               |
|----------------|---------------------------|
| 18830000-6     | Chaussures de protection  |
| 18141000-9     | Gants de travail          |
| 18444200-5     | Casques de sécurité       |
| 18143000-3     | Équipements de protection |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU/DQE) et son annexe

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le Profil d'Acheteur à l'adresse suivante : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) »

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Oui       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |
| Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, le cas échéant                             | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                           | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires **DC1 (lettre de candidature)** et **DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents

concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le bordereau des prix unitaires (BPU/DQE) et ses annexes                                                                                                                                                                                                                                                         | Non       |
| Le catalogue des tarifs publics grand compte ou tarifs publics collectivités 2025 *                                                                                                                                                                                                                              | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat faisant ressortir :<br>- Les dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat<br>- Les fiches techniques de chaque équipement proposé<br>- les mesures santé, Sécurité, Environnement | Non       |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                                                                                                                                                                          | Non       |
| Les échantillons de chaque équipement demandé ci-dessous (article 5.2 - Echantillons)                                                                                                                                                                                                                            |           |

(\*) le catalogue doit être produit sous forme dématérialisée format PDF. Les liens internet directs vers les tarifs du candidats ne sont acceptés.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Toute pièce supplémentaire à celles demandées ci-dessus pourra être écartée par le Pouvoir Adjudicateur.

## 5.2 - Echantillons

Afin d'optimiser l'analyse technique des offres, les candidats **devront livrer, avant la date et l'heure limite de réception des plis**, les échantillons suivants :

- Lot 1 : 1 paire en 42, 1 paire en 43 et 1 paire en 44
- Lot 2 : 2 paires de chaque gant en taille 8 à 11
- Lot 3 : 1 article de chaque équipement

*A l'adresse :*

SIETOM 77 de la région de Tournan-en-Brie  
Pôle technique du SIETOM - (AO 2025-28-fourEPi)  
45, route de Fontenay  
77220 Tournan-en-Brie  
« Ne pas ouvrir »

*Aux jours et heures d'accueil suivants : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.*

Un récépissé sera remis à réception du colis.

Dans le cadre de cet échantillonnage, **il est préférable de respecter les couleurs définitives**. Chaque échantillon est accompagné de sa fiche technique (sans notion de tarif). Sur chaque fiche technique doit figurer la référence de l'article du produit qui devra correspondre à la référence article précisée dans le(s) bordereau(x) des prix unitaires et la gamme de tailles proposées.

La fourniture d'échantillons est à la charge des candidats, ainsi, les candidats ne pourront pas demander à être indemnisés du coût des échantillons envoyés. Ces échantillons pourront ensuite être repris par le candidat, à ses frais.

Les candidats noteront que ces échantillons seront testés in situ et qu'ils seront donc sales au moment de leur restitution, les candidats ne pourront demander de dédommagement lié à la salissure ou la dégradation de ces échantillons.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.klekoon.com>.

Les prérequis techniques pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SIETOM 77 - Service marchés -45 route de Fontenay - 77220 Tournan-en-Brie

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par une ou les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les tous les lots :

| Critères                                                                                                                                                                                              | Pondération % |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1-Prix des prestations sur la base du BPU                                                                                                                                                             | 45            |
| 2-Valeur technique                                                                                                                                                                                    | 50            |
| 2.1- Qualité et confort des produits jugés par les utilisateurs (résistance et solidité du produit / confort et design / aspect technique innovant et matériaux) sur la base des échantillons fournis | 25            |
| 2.2-Note sur l'organisation mise en place pour assurer la prestation                                                                                                                                  | 10            |
| 2.3-Délais de livraison                                                                                                                                                                               | 10            |
| 2.4-Garanties continuité d'exploitation évaluées sur la base du mémoire technique                                                                                                                     | 5             |
| 3- Santé Sécurité Environnement évalués sur la base du mémoire technique                                                                                                                              | 5             |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Prix :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Valeur technique et Santé Sécurité Environnement :

| Note /<br>appréciation                          | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Médiocre</b><br>20% du barème<br>de l'item   | Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition très insuffisante ne permettant pas d'apprécier la bonne compréhension par le candidat des besoins du pouvoir adjudicateur tels qu'exprimés dans le CCTP. Elle se justifie par les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Une mauvaise compréhension par le candidat du sous-critère</li><li>□ Une analyse insuffisante ou non détaillée sur un aspect important du projet</li><li>□ Une proposition limitée à une reprise d'informations du CCTP sans complément apporté par le candidat</li><li>□ Une solution de réalisation proposée insuffisamment détaillée</li></ul>                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Passable</b><br>40% du barème<br>de l'item   | Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition insuffisante n'apportant, pour le sous-critère, qu'une réponse imprécise aux besoins du pouvoir adjudicateur tels qu'exprimés dans le CCTP. Elle se justifie par les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Une identification satisfaisante des spécificités du marché sans description précise de la proposition à mettre en œuvre</li><li>□ Une démonstration insuffisante de la pertinence de la proposition proposée</li><li>□ Une mauvaise compréhension par le candidat d'un des besoins exprimés</li></ul> La proposition du candidat, n'offre pas de garanties suffisantes pour sa mise en œuvre                                                                                                                                                                                           |
| <b>Bon</b><br>60% du barème<br>de l'item        | Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition acceptable qui appréhende correctement les besoins du pouvoir adjudicateur tels qu'exprimés dans le CCTP mais sans apport particulier susceptible d'apporter un gain pour le marché. Elle se justifie par l'un des motifs suivants au moins : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Une bonne compréhension par le candidat des spécificités du marché mais non complétée d'une analyse exhaustive (ou une proposition globalement satisfaisante mais comportant quelques approximations ou inexactitudes)</li><li>□ Une proposition acceptable, comportant peu d'éléments particulièrement pertinents pour valoriser l'offre du candidat</li><li>□ Une solution, bien que pertinente, comportant des éléments mais qui appellent une implication importante du pouvoir adjudicateur pour sa mise en œuvre</li></ul> |
| <b>Très bon</b><br>80% du barème                | Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une proposition de très bonne qualité témoignant d'une perception pertinente et motivée des différents aspects spécifiques du marché. Elle se justifie par l'un des motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>□ Une proposition reflétant une bonne compréhension du marché et de ses particularités</li><li>□ Une identification et une analyse très pertinentes des différents aspects du marché pouvant toutefois ne pas être exhaustives sur certains points</li><li>□ La solution proposée présente des avantages de simplicité facilitant sa mise en œuvre par le pouvoir adjudicateur.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Excellent</b><br>100% du barème<br>de l'item | Cette évaluation est attribuée dans le cadre d'une excellente proposition, proposant même un dispositif particulièrement avantageux pour le pouvoir adjudicateur. Elle se justifie par l'un des motifs suivants :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Note /<br>appréciation | Commentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Une très bonne maîtrise par le candidat du marché sur l'ensemble des dimensions des prestations</li> <li>▫ Une proposition contenant des éléments innovants par rapport à la concurrence ou proposant, pour un élément donné, une réflexion dépassant les exigences inscrites dans le CCTP et ses annexes</li> <li>▫ Une illustration de la proposition par des exemples très détaillés et particulièrement en rapport avec la réalisation des prestations par le candidat.</li> </ul> |

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, au vu des critères de jugement des offres.

En cas d'allotissement, l'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris les prix. Elle pourra être menée par courriel ou par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

A l'issue des négociations, le candidat devra faire parvenir à l'acheteur sa nouvelle proposition signée. Cette dernière proposition sera prise en compte pour la sélection finale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours francs.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.klekoon.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis, soit le vendredi 29 août 2025 avant 12h00.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis soit le jeudi 4 septembre avant 12h00.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général De Gaulle  
Case Postale 8630  
77008 MELUN CEDEX

Tél : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général De Gaulle  
Case Postale 8630  
77008 MELUN CEDEX

Tél : 01 60 56 66 30  
Télécopie : 01 60 56 66 10

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges de Paris (CCIRA)  
Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris  
Direction des affaires juridiques  
5, rue Abel Leblanc  
Paris 75911 Cedex 15  
Courriel: [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)  
Tél: 01 82 52 42 72